Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **74 (1948)**

Heft 2

PDF erstellt am: **01.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

74e année 17 janvier 1948 N° 2

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :
Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 17 francs
Etranger : 22 francs
Pour les abonnements s'adresser à la librairie
F. ROUGE & Cie
à Lausanne
Prix du numéro : 1 Fr. 25

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; E. D'OKOLSKI, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; G. FURTER, ingénieur ; R. GUYE, ingénieur ; *Valais* : MM. J. DUBUIS, ingénieur ; D. BURGENER, architecte.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur. Case postale Chauderon 475, LAUSANNE

TARIF DES ANNONCES
Le millimètre
larg. 47 mm.) 20 cts.
Réclames : 60 cts. le mm.
(largeur 95 mm.)
Rabais pour annonces répétées
ANNONCES SUISSES S.A.
5, Rue Centrale
Tél. 2 33 26
LAUSANNE
et Succursales

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; R. NEESER, ingénieur.

SOMMAIRE : *Concours pour la construction d'un bâtiment scolaire à Moûtier (Jura bernois).* — Société suisse des ingénieurs et des architectes : *Procès-verbal de l'assemblée des délégués du samedi 30 août 1947* (suite) ; *Communiqués du Secrétariat.* — BIBLIOGRAPHIE. — LES CONGRÈS : *Congrès international des fabrications mécaniques.* — CARNET DES CONCOURS. — SERVICE DE PLACEMENT.

Concours pour la construction d'un bâtiment scolaire, à Moûtier (Jura bernois)

Extrait du règlement.

Au printemps 1947, la Municipalité de Moûtier ouvrait un *concours restreint* pour l'établissement du projet d'une école primaire. Huit architectes étaient invités à y participer.

Il était stipulé que l'auteur de chaque projet reconnu conforme au programme par le jury recevrait une indemnité de 1000 fr. En outre, une somme de 6000 fr. était mise à disposition pour récompenser les quatre ou cinq meilleurs travaux.

Les projets devaient être remis avant le 1er octobre 1947 ; ils devaient comporter : un plan de situation à l'échelle 1 : 500, les plans des bâtiments à l'échelle 1 : 200, des coupes, des façades, une vue générale à vol d'oiseau et une perspective, une note explicative.

Le *programme* précisait comme suit la nomenclature des locaux à prévoir : collège proprement dit avec vingt-quatre classes de 56 m² environ, une salle de chant de 100 m², un bureau, une salle des maîtres, une salle de couture ; il était entre autres spécifié que les concurrents auraient à grouper séparément les salles destinées aux deux premières années (sept classes) soit en leur donnant une entrée indépendante, soit en les séparant du bâtiment principal. L'ensemble devait comporter, en plus du collège, une école ménagère (une salle de théorie, une cuisine, une lessiverie), une halle de gymnastique avec locaux annexes (maître, vestiaire, local pour agrès, douches, etc.), un emplacement de gymnastique ouvert et couvert pouvant servir de halle de récréation et de jeux, un emplacement pour bicyclettes, le logement du concierge (quatre chambres, cuisine et bains).

Extrait du rapport du jury.

Le jury s'est réuni à Moûtier le 22 octobre 1947, sous la présidence de M. H. Born, maire. Il était composé de MM. G. Diacon, A. Hoechel, E. Strasser, J. Béguin. Assistaient en outre aux délibérations comme suppléants MM. Ch. Frey et R. Chevalier. Le jury constate que sur les huit architectes invités, six ont présenté des projets dans les délais prescrits et conformes aux dispositions du programme.

L'examen général des six projets présentés amène le jury à mettre hors concours l'un d'eux, qui s'est écarté des dispositions fondamentales du programme en sortant du périmètre imposé au plan de situation ; le jury se plaît toutefois à reconnaître les qualités de ce projet.

Il est ensuite procédé à l'examen détaillé des divers projets, à la rédaction des critiques, au classement des cinq travaux restant en présence et à l'attribution des prix.

Le jury déclare que le projet ayant obtenu le premier prix justifie l'attribution du mandat d'exécution à son auteur.

Il constate également que les études faites ont démontré que le terrain était suffisamment grand pour l'exécution du programme de construction scolaire.

Ayant achevé ses délibérations, le jury procède à l'ouverture des enveloppes et proclame comme suit les noms des lauréats :

1er prix, 2500 fr., M. *M. Piccard*, architecte à Lausanne.
2e prix, 1500 fr., M. *A. Lozeron*, architecte à Genève.
3e prix, 1100 fr., M. *Cl. Jeannet*, architecte à Neuchâtel.
4e prix, 900 fr., M. *Ch. Wuilloud*, architecte à Bévilard.